



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

actions

Question écrite n° 1842

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'affaire dite des Beaux Sites. Au regard de certaines allégations, il semble que la Caisse des dépôts et consignations ait joué un rôle non négligeable dans cette affaire qui a provoqué la ruine de certains épargnants. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la nature exacte de l'intervention de la Caisse des dépôts et consignations.

Texte de la réponse

La société Les Beaux Sites, spécialisée dans la promotion immobilière, a été introduite au marché hors cote en 1986. La cotation du titre a été suspendue le 22 mai 1991 en raison d'informations faisant état d'une cession possible de l'entreprise. La cotation a repris à 2 800 francs par action, le 1er août 1991, après publication par la société d'un communiqué faisant état de l'entrée prochaine de deux partenaires importants au capital de l'entreprise. Le 2 août, la Caisse des dépôts et consignations a acheté 3 000 actions, à ce même prix unitaire de 2 800 francs, pour un coût total de 8,4 millions de francs. A l'issue de cette opération, la Caisse des dépôts et consignations détenait environ 2,5 % du capital. L'intervention de la Caisse des dépôts et consignations dans cette affaire s'est limitée à cette opération et n'a joué aucun rôle dans la dégradation de la situation financière de la société Les Beaux Sites, déjà largement entamée à cette date, mais qui avait été dissimulée par son dirigeant. La procédure pénale, aujourd'hui terminée, n'a retenu aucune charge ni contre la Caisse des dépôts et consignations ni contre ses dirigeants. La juridiction civile étant à présent saisie, il lui appartient de déterminer si les actionnaires minoritaires des Beaux Sites ont pu subir un préjudice du fait de l'intervention de la Caisse des dépôts et consignations.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1842

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2509

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4203